

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 19-04-2024

M.B. 16-05-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant l'appel complémentaire à candidatures publié le 25 janvier 2024 en vue de compléter certains des organes consultatifs instaurés en application du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant les candidatures de Mesdames Amélie COLLIN, Christiane HAAS, Laurence HIGNOUL et Manon ISTASSE, ainsi que celles de Messieurs Gilles NOEL et Etienne STRUYF ;

Considérant que ces candidatures ont été introduites dans le délai de 60 jours prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné ;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5, §4 dudit arrêté ;

Considérant l'analyse des titres et mérites des candidat(e)s effectuée par les services du Gouvernement conformément au prescrit de l'article 7, §1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7, §2 de ce même arrêté ;

Considérant que les conditions pour être désigné(e)s au sein de la Commission de l'action culturelle et territoriale sont remplies par l'ensemble des candidats ;

Considérant cependant la préférence exprimée par M. NOEL Gilles pour être désigné au sein de la Commission des arts vivants ;

Considérant par ailleurs que suite à la démission de Madame Marie-France BOUVY, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Monique DOBLY devient effectif ;

Considérant par ailleurs que suite à la démission de Madame Paula FUKS, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Caroline DETROUX devient effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :		
a) cinq issus de services culturels des différentes provinces francophones	Béatrice AGOSTI (Hainaut) Estelle DENOËL (Liège) Laurence HIGNOUL (BW) Isabelle PAUL (Namur) Frédéric PHILIPIN (Luxembourg)	Valérie FORMERY (Hainaut) Amélie COLLIN (Liège) Christiane HAAS (BW) / /
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Frédéric MAZZOCHETTI Magali DEREPEPE Maud MALLET Justine CONSTANT	Denis LEFEVRE Samia AIT OUSSAID Stéphanie CALONNE Manon ISTASSE
c) un issu des services culturels de la COCOF	Barbara LENAIN	Janine LE DOCTE
d) six exerçant la fonction de directeur dans un centre culturel dont l'action est reconnue	Emilie LAVAUX Edith GRANDJEAN Carine DECHAUX Bruno WYNANDS Jérôme WYN Bernard MICHEL	Nathalie LOURTIE Françoise KOLENS Anaëlle KINS Etienne STRUYF / /
2° en qualité d'experts en lecture publique, dont :		
a) deux exerçant la profession de dirigeant d'un opérateur d'appui	Cécile PAUL Muriel LABORDE	
b) dix exerçant leur profession dans une bibliothèque publique locale	Damien BEUN Mathieu COURTOY Nicolas FANUEL David FRANCO Guy MARCHAL	

d) aux lettres et au livre	Clément FOURREY	
e) aux arts de la scène	Mariano BOLFARINI	
f) aux arts plastiques	Stéphane ARCAS	
g) à l'audiovisuel et au cinéma	Sarah MARTIN	
	Pierre ETIENNE	

»

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 19 avril 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD